

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire d'UBS SA

Jeudi 21 avril 2005, à 14 h 30 (ouverture des portes à 13 h 30)

Stade Schluefweg, Kloten ZH (Transports organisés entre Zurich-Aéroport, Bus Terminal, et le Stade Schluefweg.

Pour de plus amples informations, voir page 2.)

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes consolidés et
comptes de la maison mère pour l'exercice 2004
Rapports du réviseur du Groupe et de l'organe de révision
2. Affectation du bénéfice
Dividende pour l'exercice 2004
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration
et du Directoire du Groupe
4. Elections
 - 4.1. Réélections au Conseil d'administration
 - 4.1.1. Marcel Ospel
 - 4.1.2. Lawrence A. Weinbach
 - 4.2. Elections de nouveaux membres au Conseil d'administration
 - 4.2.1. Marco Suter
 - 4.2.2. Peter R. Voser
 - 4.3. Election du réviseur du Groupe et de l'organe de révision: Ernst & Young SA, Bâle
5. Réduction du capital
 - 5.1. Destruction des actions provenant du programme de rachat 2004/2005
et adaptation en conséquence de l'article 4 des statuts
 - 5.2. Autorisation d'un nouveau programme de rachat 2005/2006

En guise de préliminaires

Demandes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour

L'invitation appelant les actionnaires à soumettre leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour a été publiée le 4 février 2005 dans divers journaux suisses et internationaux ainsi que sur Internet à l'adresse www.ubs.com/shareholder-meeting. La date limite a été fixée au 25 février 2005. Aucune demande n'a été déposée.

Appel aux créanciers

La réduction du capital par suppression des actions rachetées ne pourra intervenir qu'une fois réalisé l'appel aux créanciers stipulé à l'art. 733 du Code des obligations (CO). Celui-ci sera publié dans la Feuille officielle suisse du commerce immédiatement après l'Assemblée générale des actionnaires. Le délai imparti pour produire des créances éventuelles est de deux mois. Pour que la réduction du capital puisse être effectuée, il est indispensable que l'organe de révision confirme dans un rapport spécial que d'éventuelles prétentions des créanciers sont entièrement satisfaites même après la réduction du capital et que la liquidité de la banque reste garantie. Le rapport de l'organe de révision, valable au 31 décembre 2004, est disponible.

Comment se rendre au Stade Schluefweg à Kloten?

En raison des travaux de transformation effectués au Hallenstadion à Zurich, l'Assemblée générale se tiendra au Stade Schluefweg à Kloten près de Zurich. Les actionnaires disposent des possibilités suivantes pour s'y rendre:

- Arrivée en train/S-Bahn (RER)/bus pour Zurich-Aéroport. Utilisation du bus spécialement affrété pour l'Assemblée générale de l'aéroport, bus terminal, jusqu'au Stade Schluefweg.
- Arrivée en voiture à l'aéroport. Stationnement aux parkings n° 2 et 3. Utilisation du bus spécialement affrété pour l'Assemblée générale de l'aéroport jusqu'au Stade Schluefweg.
- Arrivée avec le S-Bahn (RER) à Kloten. Environ 5–8 minutes à pied jusqu'au Stade Schluefweg.

Il est déconseillé d'arriver en voiture au Stade Schluefweg, car il n'existe aucune possibilité de stationnement. L'utilisation des transports publics dans les zones 10 et 21, le bus spécial ainsi que l'aire de stationnement à l'aéroport sont gratuits pour les actionnaires UBS, le 21 avril 2005, sur présentation du plan d'orientation fourni avec la carte d'admission à l'Assemblée générale.

Organisation

Carte d'admission à l'Assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires d'UBS SA en Suisse peuvent demander leurs cartes d'admission jusqu'au 15 avril 2005 à l'adresse suivante au moyen du bulletin joint à l'invitation:

UBS SA, Shareholder Services, Case postale, CH-8098 Zurich

Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires aux *États-Unis* peuvent demander leur carte d'admission par écrit jusqu'au 15 avril 2005 à l'adresse suivante:

Mellon Investor Services, Proxy Processing, P.O. Box 3510, S. Hackensack, NJ 07606-9210.

Les cartes d'admission déjà établies perdront leur validité et devront être restituées si les actions auxquelles elles se réfèrent sont vendues et la transaction signalée au registre des actionnaires avant l'Assemblée générale.

Représentation à l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire ayant droit de vote ou par leur banque dépositaire. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par

- UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich
en qualité de représentante de la société ou de représentante dépositaire
- Treuhandgesellschaft Altorfer Duss & Beilstein (Urs Zeltner, avocat et notaire),
Case postale 1156, CH-8021 Zurich
en qualité de représentante indépendante.

Zurich et Bâle, le 5 mars 2005

UBS SA

Pour le Conseil d'administration:

Marcel Ospel, Président

Gertrud Erismann-Peyer, Company Secretary

Point 1 de l'ordre du jour

Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison mère pour l'exercice 2004

Rapports du réviseur du Groupe et de l'organe de révision

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes de la maison mère pour l'exercice 2004.

B. Commentaires

Les comptes rendus détaillés du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe sur l'exercice 2004 se trouvent dans le «Financial Report» (disponible en anglais et en allemand). Des informations supplémentaires sur la stratégie, l'organisation et les activités du Groupe et des groupes d'affaires ainsi que sur la gestion et la maîtrise du risque se trouvent dans le «Handbook 2004/2005». Celui-ci contient également le rapport détaillé selon la directive de la SWX Swiss Exchange sur le «Corporate Governance», y inclus le rapport sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe. Ces publications sont à la disposition des actionnaires et consultables sur Internet à l'adresse www.ubs.com/investors. La «Revue de l'année» est remise automatiquement à tous les actionnaires inscrits. Les informations essentielles sur la marche des affaires y sont résumées.

Le compte de résultat consolidé se solde par un produit d'exploitation total de 41 069 millions de CHF, des charges d'exploitation totales de 30 395 millions de CHF, un résultat avant impôts

de 10 674 millions de CHF et un bénéfice net du Groupe de 8 089 millions de CHF. Les activités financières (hors participations industrielles) se soldent par un bénéfice net de 8 044 millions de CHF. Le total du bilan du Groupe a augmenté de 184,7 milliards de CHF pour s'établir à 1 734,8 milliards de CHF. Les fonds propres du Groupe s'élevaient à 35,0 milliards de CHF à la fin de l'année.

Les comptes de la maison mère se soldent par un bénéfice net de 5 946 millions de CHF. Le produit d'exploitation total s'inscrit à 20 998 millions de CHF, tandis que les charges d'exploitation totales se chiffrent à 13 532 millions de CHF. Il en résulte un bénéfice opérationnel de 7 466 millions de CHF. Les amortissements et les provisions s'élèvent à 1 205 millions de CHF, les produits extraordinaires à 1 016 millions de CHF, les charges extraordinaires à 49 millions de CHF et les impôts à 1 282 millions de CHF.

Dans ses rapports, Ernst & Young SA, en sa qualité de réviseur du Groupe et d'organe de révision régi par la loi sur les banques, recommande – sans réserves – à l'Assemblée générale d'approuver les comptes consolidés et les comptes annuels de la maison mère. Le réviseur du Groupe atteste que les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'UBS conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et à la loi suisse. En ce qui concerne la maison mère, l'organe de révision certifie que la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice figurant au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts d'UBS SA.

Point 2 de l'ordre du jour

Affectation du bénéfice Dividende pour l'exercice 2004

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice de la maison mère:

| | |
|---|-----------------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2004 selon le compte de résultat | 5946 millions de CHF |
| Dotations aux réserves légales générales | 322 millions de CHF |
| Dividende proposé | 3261 millions de CHF |
| Dotations aux Autres réserves | 2363 millions de CHF |
| Total affecté | 5946 millions de CHF |

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende de 3.00 CHF par action. Les actions détenues par UBS SA en date de l'Assemblée générale pour ses propres comptes ne donnent pas droit au versement du dividende.

B. Commentaires

Le dividende proposé par le Conseil d'administration, en augmentation de 15% sur l'année précédente, reflète l'excellent résultat de l'exercice 2004 et la politique de la banque de rendre aux actionnaires le capital non nécessaire pour la gestion des affaires, soit sous forme de dividendes ou par le rachat d'actions en vue de leur destruction. La proposition est aussi une preuve de la confiance du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe en l'avenir d'UBS.

Si les actionnaires approuvent la proposition, 1.95 CHF par action (après déduction de l'impôt anticipé fédéral de 35%) sera versé le 26 avril 2005 à tous les détenteurs d'actions UBS au 21 avril 2005. L'action UBS sera négociée ex dividende à partir du 22 avril.

Point 3 de l'ordre du jour

Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2004.

Point 4 de l'ordre du jour

Elections

4.1. Réélections au Conseil d'administration

4.1.1. Réélection de Marcel Ospel

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Marcel Ospel pour un nouveau mandat de trois ans.

B. Commentaires

Le mandat de Marcel Ospel, président du Conseil d'administration, expire lors de l'Assemblée générale. Il se présente pour un nouveau mandat.

Marcel Ospel (né en 1950) a été nommé membre du Conseil d'administration en 2001 et le Conseil l'a ensuite élu pour président. Avant son élection au Conseil, Marcel Ospel était Group Chief Executive Officer depuis la fusion en 1998 de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses.

Son curriculum vitae détaillé se trouve dans la «Revue de l'année 2004» et sur Internet à l'adresse www.ubs.com/boards.

4.1.2. Réélection de Lawrence A. Weinbach

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Lawrence A. Weinbach pour un nouveau mandat de trois ans.

B. Commentaires

Le mandat de Lawrence A. Weinbach, membre du Conseil d'administration, expire lors de l'Assemblée générale. Il se présente pour un nouveau mandat.

Lawrence A. Weinbach (né en 1940) a été élu membre du Conseil d'administration en 2001. Depuis 2002 il est président du Comité d'audit du Conseil. M. Weinbach est au service de Unisys Corporation, Blue Bell, Pennsylvania, USA, depuis 1997. Depuis le 1er janvier 2005, il en est l'Executive Chairman.

Son curriculum vitae détaillé se trouve dans la «Revue de l'année 2004» et sur Internet à l'adresse www.ubs.com/boards.

4.2. Elections de nouveaux membres au Conseil d'administration

Le mandat de Alberto Togni, vice-président exécutif du Conseil, expire lors de l'Assemblée générale. Comme il atteindra la limite d'âge pendant l'année en cours, il ne se présente pas pour une réélection.

4.2.1. Election de Marco Suter

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose l'élection de Marco Suter comme membre exécutif du Conseil d'administration.

B. Commentaires

Marco Suter (né en 1958) est actuellement Group Chief Credit Officer d'UBS et membre du Group Managing Board. Il a commencé ses activités professionnelles en 1974 par un apprentissage auprès de la Société de Banque Suisse. De 1996 jusqu'à la fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses, il était Chef Clientèle privée et Entreprises Zurich/Suisse orientale/Tessin, après avoir été Chief Credit Officer Europe de Warburg Dillon Read, Chef Merchant Banking Europe et responsable des crédits étrangers auprès de la direction générale de la Société de Banque Suisse. De 1980 à 1987, Marco Suter a occupé divers postes dans les affaires crédits documentaires, administration de titres et electronic banking à New York. Il a travaillé à la succursale de la SBS à Nyon de 1978 jusqu'à 1980. Marco Suter est citoyen suisse.

Marco Suter remplacera Alberto Togni, reprenant ses responsabilités au sein du Conseil d'administration dans le domaine du contrôle des risques. Il assumera aussi la fonction de délégué de la Présidence auprès du Risk Subcommittee du Directoire du Groupe.

4.2.2. Election de Peter R. Voser

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Peter R. Voser comme membre non exécutif du Conseil d'administration.

B. Commentaires

Peter R. Voser (né en 1958) est Chief Financial Officer de The Royal Dutch/Shell Group of Companies et Managing Director de Shell Transport and Trading Company à Londres depuis octobre 2004. Avant d'entrer au service de Shell, il était Chief Financial Officer de Asea Brown Boveri (ABB) en Suisse, après avoir occupé divers postes au sein du groupe Royal Dutch/Shell depuis 1982

jusqu'en mars 2002. Durant cette période, il a travaillé pendant cinq ans en Suisse, huit ans au Royaume-Uni, cinq ans en Argentine et deux ans au Chili. En 1997, il a été nommé chef de l'audit interne du groupe, en 1999 CFO de Shell Europe Oil Products et en 2001 CFO de l'activité Global Oil Products. Peter Voser a obtenu le diplôme en gestion d'entreprise de l'École Supérieure d'économie et d'administration de Zurich. Il est citoyen suisse.

Outre ses activités chez Shell, Peter Voser est membre du Conseil d'administration de Aegon N.V. aux Pays-Bas où il fait aussi partie du Comité d'audit.

4.3. Election du réviseur du Groupe et de l'organe de révision

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de confirmer Ernst & Young SA, Bâle, comme réviseur du Groupe et organe de révision pour un mandat d'un an.

B. Commentaires

Sur la recommandation du Comité d'audit du Conseil d'administration, Ernst & Young SA, Bâle, est proposé comme réviseur du Groupe et organe de révision pour un nouveau mandat d'un an. Ernst & Young confirme à l'attention du Comité d'audit qu'il dispose de l'indépendance indispensable à l'exercice de son mandat et que son indépendance n'était pas remise en cause par les services fournis en sus de son mandat de révision. De tels mandats doivent en outre être autorisés préalablement par le Comité d'audit. E&Y atteste ne pas avoir accepté de tâches qui, selon les autorités de surveillance boursière américaines (Securities and Exchange Commission), sont interdites aux sociétés de révision indépendantes.

Ernst & Young exerce le mandat de révision qui lui a été confié par UBS SA depuis la fusion intervenue en 1998. Pour de plus amples précisions concernant l'indépendance, les coûts de révision et les réviseurs responsables, prière de se reporter au «Handbook 2004/2005».

Point 5 de l'ordre du jour

Réduction du capital

5.1. Destruction des actions provenant du programme de rachat 2004/2005 et adaptation en conséquence de l'article 4 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de détruire les 39 935 094 actions acquises dans le cadre du programme de rachat décidé lors de l'Assemblée générale 2004 et de réduire le capital-actions de 31 948 075.20 de CHF.

L'article 4 des statuts doit être adapté comme suit:

| Version actuelle: | Nouveau libellé proposé (Modifications en <i>italiques</i>) |
|---|--|
| Article 4 Capital-actions | |
| 1 Le capital-actions de la société se chiffre à 901 486 541.60 CHF (neuf cent un millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante et un francs suisses et soixante centimes). Il est divisé en 1 126 858 177 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.80 CHF. Le capital-actions est entièrement libéré. | 1 Le capital-actions de la société se chiffre à <i>869 538 466.40 CHF (huit cent soixante-neuf millions cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-six francs suisses et quarante centimes)</i> . Il est divisé en <i>1 086 923 083</i> actions nominatives d'une valeur nominale de 0.80 CHF. Le capital-actions est entièrement libéré. |
| 2 inchangé | |

B. Commentaires

L'Assemblée générale du 15 avril 2004 a autorisé le Conseil d'administration de racheter, par le biais d'une seconde ligne de négoce sur virt-x, des actions UBS à concurrence de 6 milliards de CHF maximum et de détruire ultérieurement ces actions. Jusqu'au 28 février 2005, 39 935 094 actions d'une valeur totale de 3 543 091 266.90 CHF ont été rachetées. Le prix d'achat moyen des titres a été de 88.72 CHF. Le montant maximum accordé par l'Assemblée générale n'a pas été atteint car, pendant la deuxième moitié de l'année, des fonds ont été engagés pour des investissements de croissance des affaires.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'autoriser la destruction des 39 935 094 actions et de réduire en proportion le capital-actions à l'article 4 des statuts.

L'organe de révision Ernst & Young SA a certifié, dans un rapport de révision spécial à l'intention de l'Assemblée générale, qu'au 31 décembre 2004 les droits des créanciers étaient intégralement couverts, même avec un capital réduit, et que la liquidité de la banque resterait garantie.

5.2. Autorisation d'un nouveau programme de rachat 2005/2006

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de prendre la décision suivante:

«Le Conseil d'administration est autorisé de racheter sur virt-x, par le biais d'une seconde ligne de négoce, des actions UBS à concurrence de 5 milliards de CHF maximum. Ces actions sont destinées à être détruites et ne sont donc plus considérées comme des actions détenues en propre au sens de l'article 659 du Code des obligations. La modification nécessaire des statuts (réduction du capital-actions) sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire de 2006.»

B. Commentaires

Dans l'intérêt d'une gestion optimale des capitaux, on continuera de racheter des actions destinées à être détruites dans la mesure où la dotation en capital de la banque le permettra. Le Conseil d'administration propose que mandat lui soit donné de racheter des actions UBS à concurrence de 5 milliards de CHF

maximum. Le programme de rachat 2005/2006 a été annoncé le 8 février 2005.

Le Conseil d'administration a décidé d'opter à nouveau pour une procédure en deux temps, l'Assemblée générale de cette année prenant une décision de principe tandis que celle de l'année prochaine sanctionnera la destruction définitive des titres. Cette procédure présente l'avantage que les actions rachetées ne tombent plus sous le coup de la limite légale qui interdit aux sociétés de détenir plus de 10% de leurs propres actions, car les actionnaires auront consenti à la destruction ultérieure d'un nombre maximal d'actions. Ce faisant, UBS gagnera en flexibilité dans l'intérêt d'une gestion efficace des capitaux et de l'activité de négoce courante de la banque.

Dans un rapport de révision spécial à l'intention du Conseil d'administration, l'organe de révision Ernst & Young SA a certifié que les droits des créanciers seraient intégralement couverts, même après la réduction supplémentaire de capital proposée, et que la liquidité de la banque resterait garantie.



UBS SA
Case postale, CH-8098 Zurich
Case postale, CH-4002 Bâle

www.ubs.com